

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 74=94 (1928)

Heft: 2

Vereinsnachrichten: Société Suisse des Officiers : le Comité Central aux Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Darum dürfen wir nicht müde werden, die Notwendigkeit einer gründlichen Reorganisation des E. M. D. immer wieder zu unterstreichen.
Redaktion.

Das Militärstrafgesetz vom 13. Juni 1927.

Infolge Verhinderung eines Referenten kann der zweite Artikel dieser Serie erst in der nächsten Nummer erscheinen.
Redaktion.

Totentafel.

Geniehptm. *Karl Forrer*, geb. 1886, Kdt. Sap. Kp. III/15, gest. im Ausland im Juni 1927.

Kav. Hptm. *Paul Gugelmann*, geb. 1886, Kdt. Dr. Schw. 41, gest. in Langenthal am 8. Januar 1928.

Col. Inf. *Charles Schinz*, né en 1868, Cdt. Arr. Tert. 2, décédé à Neuchâtel le 14 Janvier 1928.

San. Hptm. *Franz Studer*, geb. 1865, Arzt Lst. Bat. 41, gest. in Escholzmatt am 22. Januar 1928.

Fl. Hptm. *Max Cartier*, geb. 1896, Kdt. Jagdfl. Kp. 13, gest. in Thun infolge Flugzeugunfalls am 24. Januar 1928.

Inf. Major *Wilhelm Vischer*, geb. 1861, z. D., gest. in Basel am 26. Januar 1928.

Société Suisse des Officiers.

Le Comité Central aux Sections.

Circulaire No. 26.

Lugano, le 2 février 1928.

Le Comité Central de la Société Suisse des Officiers, dans sa réunion du 27 janvier 1928, à l'appui de sa décision précédente (du 28 décembre 1927) de vouloir prendre l'initiative pour l'érection d'une pierre commémorative à la mémoire des regrettés Général Wille et Colonel Commandant de Corps Sprecher de Bernegg;

après avoir pris connaissance de différentes idées et initiatives qui ont été prises par quelques Sections et de la part d'un Comité bernois se rattachant à la souscription ouverte par le « Bund », ainsi que des suggestions présentées au Comité Central par Mr. le Colonel Cdt. de Corps Bridler;

considérant qu'il est du devoir du Corps des Officiers suisses d'associer nos deux derniers Chefs défunts: le Général Wille et le Colonel Cdt. de Corps de Sprecher, aux honneurs de la commémoration;

a pris les résolutions suivantes:

1. d'engager les Sections à ouvrir des souscriptions afin de recueillir les fonds nécessaires pour l'érection de deux pierres commémoratives qui seront posées à Meilen et à Maienfeld, la première en l'honneur du Général Wille, la seconde en l'honneur du Colonel Cdt. de Corps Sprecher de Bernegg;

2. de soumettre à la décision de la prochaine Assemblée triennale des délégués (Juin 1928) la destination de l'excédent éventuel de la souscription;

3. de souscrire, au nom de la Société Suisse des Officiers, la somme de frs. 3000.—;

4. de se mettre en relation avec le Comité de Berne pour la destination de la collecte organisée par le « Bund » (Président Mr. le Colonel Cdt. de Corps Wildbolz) et de lui soumettre l'idée que le buste du Col. Cdt. de Corps de Sprecher soit posé dans la salle des conférences du D. M. F. comme pendant du buste du Général Wille qui s'y trouve déjà;

5. de prendre acte avec satisfaction et reconnaissance de l'offre du Comité Central de l'Association Suisse des Sous-officiers de vouloir participer à toute action commémorative entreprise par la Société Suisse des Officiers, et d'inviter l'Association Suisse des Sous-Officiers à ouvrir de son côté une souscription parallèle à celle de la S. S. O. avec l'idée que les sommes récoltées par les deux sociétés seraient destinées au même but indiqué ci-dessus.

6. Les Sections de la S. S. O. sont priées d'ouvrir immédiatement les souscriptions et d'en verser le montant au Comité Central (Compte de Chèques XI a 1163 avec indication « Commémoration Wille-Sprecher ») jusqu'au 30 avril 1928.

Pour le Comité Central de la Société
Suisse des Officiers:

Le Président: Le Secrétaire:
Colonel *Dollfus*. Major *Bolzani*.

Sektionsberichte.

Allgemeine Offiziers-Gesellschaft Zürich und Umgebung. Programm für den *II. Teil der Wintertätigkeit* (Januar-März 1928). Beginn der Sitzungen 20.15 Uhr auf „Zimmerleuten“. Besondere Einladungen werden nicht versandt; wir verweisen auf die Inserate im „Tagblatt der Stadt Zürich“ (Samstag-Nummern), wo auch allfällige Änderungen angezeigt werden.

Ueber die Vorträge darf in der Presse nicht referiert werden.

Vorträge. Montag, den 16. Januar 1928: „Das neue Militärstrafgesetz“, von Oberstlt. J. Eugster, Großrichter der 5. Division. — Montag, den 30. Januar 1928: „Ueber Führung und Gefecht im Hochgebirge“, von Oberstlt. A. Szente,